

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(7\)ItemJean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 7 avril 1864](#)

Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 7 avril 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[7 avril 1864](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destinationVervins (Aisne)

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire. Godin est surpris d'apprendre que l'audience du procès doit avoir lieu le lendemain 8 avril, alors qu'il avait été question entre eux et avec Favre du 15 avril. À propos d'une indiscretion commise par des employés sur le montant d'une somme prélevée dans la caisse de l'usine. Il lui confirme que sa femme a emporté toute leur correspondance, et il indique que « si j'avais les lettres qu'elle m'avait écrites, elles prouveraient que ce qu'elle prétend aujourd'hui au sujet de Melle Marie n'est qu'un tissu de faussetés mais qui sera trop mal tissé, je l'espère, pour qu'on puisse le prendre pour de la bonne étoffe. » Il remercie Oudin-Leclère pour son invitation et celle qu'il a faite à Favre.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#), [Relation Godin-Moret](#)

Personnes citées

- [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
- [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)

Collation2 p. (146r, 147v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Quin le 7 avril 1866

146

Monsieur Cudin-Lecteur

La lettre que vous me faites l'honneur
de m'écrire me cause une certaine surprise
au sujet de la fixation des plaidoiries
vous me dites que M. le Président lui
maintenu au 8 avril mais le 4 avril
est demain et il ne se question de cette
date que dans la correspondance de M.
J. Barne qui indignait comme la plus
rapproché qui pouvait accepter je vous
en donnai connaissance par ma lettre
du 2 mars et vous me répondîtes le 6
" j'ai fait pour le jour des plaidoiries
" et M. le Président la définitivement indigni
" au vendredi 8 avril il ne pouvait être plus
" rapproché à cause des vacances prochaines
" de Pâques "

J'ai compté sur cette date et je pense
qu'il en est de même de M. J. Barne
je n'ai du reste pas reçu de lettre de lui depuis
longtemps, mais je voyais la chose ainsi entendue
voyez je suis prêt à répondre le mal dit que
quant à l'indignation, comme elle a
été faite pour des emplois indécents vis à vis
des juges je n'ai mis aucune réponse et
par les écritures qu'ils ont eu connaissance
de qu'ils ont fait à la suite et de son
application je n'ai pas pensé qu'il y

out la de quasi de mettre en garde
 contre l'indiscrétion j'ai trop l'habitude des
 choses faites au grand jour pour y avoir
 pensé, je me suis certainement que vous
 filiez d'assise de battre le chiffon et de
 l'avoir sué, cela ne tire pas devant moi
 à conséquence dans tous les cas en parité
 occurrence si jamais elle se renouvelait entre
 nous je mettrai plus d'attention

Vous me raparlez de prétendues lettres avec
 vous pas avec la même du 4 mars par
 laquelle je vous disais avoir aucun lettre
 ni de ma femme ni de moi ni de personne
 pendant servir dans ce procès, ma femme
 a repris toute la correspondance qu'elle a eu
 avec moi et les lettres qu'elle ma écrites
 me serviraient bien autrement contre elle
 que elle quelle de de moi ou pourrait lui
 servir si jamais les lettres qu'elle ma
 écrites, elle prouveraient que ce qu'elle prétend
 aujourd'hui au sujet de M^{lle} Marie est
 qu'un tissu de faussetés mais qui sera
 trop mal tissu pour le faire pour qu'on
 puisse le prendre pour de la bonne étoffe

je vous remercie de la aimable invitation
 que vous m'avez faite je pourrais en dire un
 mot à M^l de Farnes pour l'engager à auprès
 elle que vous lui avez faite mais je ne puis
 rien vous dire de sa résolution

Veuillez agréer M^l de Farnes la certitude de
 mes sentiments

Godefr.